



PARLAMENT DE CATALUNYA

Roger Torrent i Ramió

Président

32^e assemblée régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF)

« La démocratie directe et l'initiative citoyenne dans la procédure législative »

Delémont (Jura, Suisse), le 15 novembre 2019

Bonjour. J'aimerais contribuer au débat en présentant deux expériences du Parlement de Catalogne dont les résultats se sont avérés inégaux.

La première concerne les initiatives législatives populaires. En 1995, le Parlement de Catalogne a adopté une première loi qui régissait un mécanisme permettant aux citoyens de présenter des propositions de loi avalisées par des milliers de signatures.

Le peu de succès rencontré par les initiatives législatives populaires au cours des premières années a amené la chambre à modifier la loi de 2006 afin d'en faciliter la procédure, avec des mesures telles que la réduction du nombre de signatures nécessaires, l'allongement du délai accordé pour leur collecte ou la suppression de certaines restrictions sur les matières pouvant faire l'objet de ces initiatives.

La modification de 2006 a porté ses fruits, car de nombreuses initiatives ont été déposées depuis lors. Actuellement, trois initiatives législatives populaires se trouvent au stade de la collecte de signatures. En outre, une proposition de loi sur le sport, résultant d'une initiative législative populaire, a fait l'objet d'un débat avant-hier.

L'évaluation de ce mécanisme s'avère donc très positive. Pour son utilisation. Parce qu'il rend notre système démocratique plus participatif. Parce qu'il raccourcit les distances entre le Parlement et la société. Et pour le fait d'avoir entamé des débats politiques pas toujours



PARLAMENT DE CATALUNYA

Roger Torrent i Ramió

Président

simples, pas toujours dénués de contradictions, pas toujours commodes pour les partis, mais néanmoins présents dans notre société.

L'autre expérience à laquelle je voulais faire référence est le projet « Siègne 136 ». Afin de profiter des possibilités de participation citoyenne par le biais des nouvelles technologies, nous avons lancé en 2013 le projet Siègne 136, dont le nom provient du fait que notre chambre compte 135 représentants.

Il s'agissait d'un forum virtuel de participation sur le site Internet du Parlement. Les citoyens pouvaient y apporter des contributions, commentaires ou suggestions ayant trait aux projets et propositions de loi en cours d'examen, tandis que les députés pouvaient leur répondre et discuter publiquement de ces suggestions.

Ensuite, ces débats étaient compilés dans un rapport annexe aux initiatives reçues, dans lequel il y avait, entre autres, les contributions intégrées au texte de la loi.

Toutefois, la participation par le biais de ce mécanisme a été très rare, aussi bien de la part des citoyens que de la part des députés qui devaient leur répondre et discuter publiquement de leurs préoccupations.

Ce ne fut donc pas une expérience très réussie. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il faut abandonner l'objectif d'élargir et de moderniser la participation des citoyens aux procédures législatives. Nous ne pouvons renoncer à l'idée de tirer profit des outils de l'information et de la communication pour rapprocher la société de la vie politique, lui donner l'opportunité de s'y impliquer.



PARLAMENT DE CATALUNYA

Roger Torrent i Ramió

Président

La démocratie parlementaire ne peut tourner le dos aux changements qui surviennent dans notre monde, elle ne peut se contenter de maintenir les mécanismes créés et pensés au cours des siècles derniers.

Nous avons des défis transcendants et le danger du populisme.

Il faut répondre avec plus de démocratie. Il faut donner plus d'importance, plus de capacité de décision aux citoyens.

Merci beaucoup de votre attention.